



Jun 2007

HORS SÉRIE

COMITÉ EUROPÉEN
du groupe BNP PARIBAS
32 rue de Clignancourt
RDJ 3 – 75018 PARIS
France – Code ACI : CSDS2A1
Tél. : 01 55 77 41 03
Fax : 01 55 77 96 06

EUROPE BULLETIN

Parution du Comité Européen du groupe BNP PARIBAS

**INFOS
FLASH**

La réunion plénière annuelle du Comité Européen du groupe BNP Paribas s'est tenue le 12 juin 2007.

Les représentants européens du Personnel ont rappelé la situation anormale du fonctionnement du Comité :

- ✎ l'application des textes est très différente d'un territoire à l'autre,
- ✎ il n'y a pas de volonté de la Direction de permettre au Comité Européen d'informer l'ensemble des travailleurs du groupe des travaux du Comité, notamment en mettant à disposition des moyens d'information modernes,
- ✎ dans certains pays, la Direction entrave les relations entre les élus du Comité et l'ensemble des salariés du groupe,
- ✎ la Direction ne cherche pas à prendre l'avis du Comité Européen sur les évolutions du groupe,
- ✎ les dispositions de l'accord de 2003 ne sont pas respectées : absence de formation des nouveaux élus, pas de bilan de mandat, parution des procès verbaux de réunions avec un an de retard.

Ces éléments réduisent le rôle du Comité Européen à une unique démarche d'information annuelle. Cette situation est dommageable pour un Groupe européen et mondial comme le nôtre, et ne correspond pas à l'image de responsabilité sociale et de dialogue dont se targue BNP Paribas.

**RÉACTION DES MEMBRES
DU COMITÉ EUROPÉEN
À L'ISSUE
DE LA RÉUNION
PLÉNIÈRE
DU 12 JUIN 2007**

Face à cette situation, les membres du Comité Européen ont interpellé la Direction et demandé qu'une négociation permette de prendre en compte l'évolution du groupe en Europe.

Il faut une adaptation permanente du Comité Européen à l'évolution du groupe en tenant compte :

- des modifications de périmètres,
- des évolutions des effectifs,
- des restructurations des métiers.

*A cette occasion, la refonte des 3 textes existants,
Qui organisent le Comité Européen en un seul, est indispensable.*